



La 15^e Assemblée générale de l'OTIF : 28-29 septembre 2021

La 15^e Assemblée générale de l'OTIF se tiendra les 28 et 29 septembre 2021 à Berne en Suisse.

L'Assemblée générale se déroulera en présence des participants, sauf si les conditions sanitaires ne le permettent pas.

L'Assemblée générale est l'organe décisionnaire suprême de l'OTIF (article 14, COTIF 1999). Par exemple, elle élit le Secrétaire général, désigne les membres du Comité administratif, valide les orientations stratégiques et fixe le montant maximal des dépenses de l'Organisation.

Elle décide également de certaines propositions tendant à modifier la COTIF.

L'Assemblée générale se compose de tous les États membres de l'OTIF et des organisations régionales d'intégration économique ayant adhéré à la COTIF. Participent aussi à l'Assemblée générale les États associés.

Peuvent également assister à la réunion, sur invitation et en tant qu'observateurs, les États non membres intéressés par une adhésion à la COTIF ainsi que les organisations et associations internationales liées au secteur ferroviaire.

